

L-drive.ch Postfach 3001 Bern

Office fédéral des routes OFROU
M. le Directeur Jürg Röthlisberger
3003 Berne

Berne / Puidoux, le 2 juillet 2024

Evaluation des mesures OPERA 3 - Supplément/Question

Monsieur le Directeur,

Au nom du comité de L-drive Suisse, nous nous permettons de reprendre contact, afin de contribuer ensemble à parvenir aux objectifs du trafic individuel figurant à la page 7 de l'Orientation stratégique de l'OFROU. Dans cette optique, il apparaît que les mesures de formation à la conduite doivent être prises en bonne intelligence avec tous les moniteurs de conduite de Suisse, en vue de parvenir ensemble aux résultats attendus et aux objectifs fixés.

L'article 151m de l'ordonnance réglant l'admission à la circulation routière OAC prévoit qu'au plus tard 3 ans après l'entrée en vigueur des dispositions relatives à l'âge minimal de 17 ans pour l'obtention du permis d'élève conducteur, le DETEC évalue les incidences de ces dispositions, publie les résultats de l'évaluation et soumet une proposition au Conseil fédéral.

En mars avec rapport du 15 mars 2024, L-drive Schweiz/Suisse/Svizzera vous a transmis les résultats des ateliers organisés dans toute la Suisse durant l'été/automne 2023, en soulignant notamment les problèmes posés par le délai d'attente d'un an pour l'obtention de la catégorie B du permis de conduire.

Le délai de trois ans ayant expiré début janvier 2024, de nombreux moniteurs de conduite estiment que l'évaluation devrait être effectuée dès maintenant sur la base du rapport de tous les moniteurs.

Nous maintenons nos exigences, mais souhaitons les compléter par un autre point important pour la sécurité routière :

Introduction des véhicules double commande

Enfin, pour des raisons d'égalité de traitement et de sécurité routière, il convient d'imposer l'introduction des véhicules double commande lors des examens pratiques. En effet, l'expert choisira, peut-être inconsciemment, un parcours plus facile, s'il fait passer un examen avec un véhicule qui ne dispose pas des doubles commandes, des rétroviseurs supplémentaires et de l'affichage spécifique. L'examen est ainsi plus facile s'il a lieu sans véhicule double commande. Pour des raisons d'égalité de traitement et de sécurité routière, il faut ainsi introduire l'obligation de disposer d'un véhicule double commande pour les examens pratiques.

Catégories de motos

Par ailleurs, nous souhaitons souligner qu'une certaine urgence de la révision découle également des chiffres d'accidents eux-mêmes, en particulier pour les catégories de motos :

En ce qui concerne la catégorie A, l'évolution du nombre d'accidents publiés en mars 2024 du BPA quant au nombre de blessés graves à son plus haut niveau depuis 10 ans et la stagnation du nombre de tués sur les routes nécessite une réflexion rapide.

Dans les rapports du 15 mars 2024, les moniteurs de Suisse ont insisté sur l'importance de supprimer l'intégration de la catégorie A1 (45 km/h) dans le bloc 3 du cours de base et sur la nécessité de créer des groupes de niveau en vue de ne plus permettre aux véhicules limités à 45 km/h de rouler en même temps que les grosses cylindrées durant la formation. Les cylindrées sont en effet trop importantes pour avoir un quelconque intérêt pratique.

Conclusion

Les moniteurs de conduite de Suisse considèrent qu'il n'est pas possible d'attendre plus longtemps sur la nécessité de l'amélioration de ces éléments et qu'il est indispensable de proposer les modifications nécessaires.

Le groupe parlementaire « Formation à la conduite/Moniteurs de conduite » nous a déjà fait part de ses réactions ou de ses questions, qui appellent à une action rapide. Les parlementaires ont notamment un grand besoin d'informations pour savoir comment se déroule en détail la révision/évaluation actuellement en cours. Ce besoin correspond également à notre besoin d'information. C'est pourquoi, après avoir consulté les co-présidents, nous vous demandons de fournir des informations plus détaillées sur les travaux d'évaluation en cours lors de la prochaine séance du groupe de parlementaires, le jeudi 26 septembre 2024.

Nous vous remercions dès lors de tenir compte de la présente prise de position des moniteurs de conduite de Suisse et attendons volontiers votre détermination.

Veillez croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Meilleures salutations



Michael Gehrken,
Président



Pascal Moesch,
Vice-président